

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 172 Subventions d'investissement (28.000 euros) et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain et l'association Centre Mandapa.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions d'investissement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain et l'association Mandapa et la signature des conventions correspondantes ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

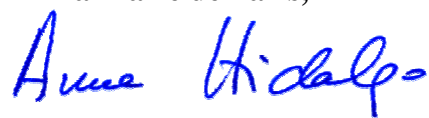
Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 18.000 euros est attribuée à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain, 7 Port de la Gare 75013 Paris. SIMPA 181615 - 2019-03671

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre Mandapa, 6 rue Wurtz 75013 Paris. SIMPA 20683 - 2019-03942

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives à l'attribution des subventions d'investissement dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante, soit 28.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 ou suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO